

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION
POUR LA PROVINCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme le Président: Je dois signaler à la Chambre qu'une objection signée par les députés de Hillsborough (M. McMillan), Simcoe-Sud (M. Stewart), Simcoe-Nord (M. Lewis), Durham-Northumberland (M. Lawrence), Burlington (M. Kempling), Haldimand-Norfolk (M. Bradley), Western Arctic (M. Nickerson), St. Catharines (M. Reid), Waterloo (M. McLean) et Fundy-Royal (M. Corbett) m'a été remise, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2, S.R.C., 1970, à propos du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Si la Chambre est d'accord, je propose de faire comme d'habitude et de publier le texte de l'objection en appendice aux *Procès-Verbaux* d'aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude du projet de loi C-139, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, présenté par M. Lalonde.

Sur l'article 4—*Sommes à recevoir pour services, etc. rendus*

Le président: La Chambre est formée en comité plénier. Les articles suivants ont été regroupés aux fins du débat: l'article 4, les paragraphes (6) et (7), le paragraphe (8) et l'amendement, les paragraphes (9) et (11), le paragraphe (12) et l'amendement, les paragraphes (13) et (15), l'article 22, le paragraphe (11) et l'article 54, le paragraphe (3).

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Des arrangements ont été pris aujourd'hui en vue de regrouper certains articles, mais nous n'avons pas encore conclu une entente définitive sur cette question. Compte tenu de l'heure, je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour le moment de conclure cette entente finale sur le regroupement. Nous travaillons en collaboration assez étroite avec le secrétaire parlementaire à ce propos, afin de tenter d'en arriver à un regroupement efficace des articles traitant de l'assurance et des rentes viagères, et nous sommes tout près d'un accord. Je voudrais signaler qu'un certain nombre de députés veulent poser des questions sur les dispositions générales concernant l'assurance-vie et les rentes viagères. Cela pourrait peut-être se faire d'ici 6 heures, sans que de nouveaux amendements soient proposés pour l'heure. A la prochaine séance où le projet de loi sera étudié, les amendements relatifs aux articles que nous aurons alors jugé bon de

Impôt sur le revenu

regrouper, seront tous présentés d'un seul coup, et nous saurons exactement à quoi nous en tenir.

● (1740)

M. Cosgrove: Monsieur le président, la déclaration faite par le député de Mississauga-Sud reflète ce qui a été entendu ce matin entre nous et nos vis-à-vis. En outre, nous sommes convenus qu'en plus de regrouper aux fins du débat les articles traitant de l'assurance-vie et des rentes viagères . . .

Le président: Les députés qui sont actuellement en pleine conversation pourraient-ils quitter la Chambre et se retirer derrière les tentures? Ils nuisent au bon déroulement des travaux de la Chambre.

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'ai dit que l'unique façon intelligente de traiter des politiques générales visant les polices d'assurance-vie, les rentes et l'imposition des sociétés d'assurance, était de grouper les articles en cause. Qui plus est, nous avons convenu qu'il y aurait un seul vote portant sur tous les articles relatifs à ces sujets, du premier, au cent-trente-neuvième.

Je souscris à la proposition du député de Mississauga-Sud. Nous cherchons encore à nous entendre sur la désignation de ces articles et paragraphes et sur la façon de procéder avec les amendements. Je crois que nous pourrions y parvenir avant notre prochaine séance. D'ici là, je pense que nous en restons aux questions et à certains commentaires des députés d'en face au sujet de ces articles actuellement en discussion au comité.

M. Riis: Monsieur le président, pourrais-je interroger le ministre au sujet de la liste actuellement dressée, ou du groupement des articles dont nous parlons, avec l'éventail d'amendements au projet de loi? Est-ce que cette liste énumère tous les amendements de forme que le gouvernement a l'intention de proposer au projet de loi? Plus exactement, est-ce que le ministre va présenter les amendements de forme qui viendront ultérieurement s'ajouter à cette liste?

M. Cosgrove: Monsieur le président, en ce qui concerne le sujet qui constitue en réalité le premier point, l'article 4, lequel porte sur les polices d'assurance-vie et les rentes, mes services me disent que dans la documentation que j'ai fournie au député—je pense qu'il en a un exemplaire en main, le même que ce que j'ai—les articles signalés par (a) doivent faire l'objet d'amendements prévus. Je les ai communiqués aux députés d'en face, avec une note explicative portant sur ces sujets. Mais quant aux autres articles de la loi, il pourrait bien y avoir d'autres amendements de forme dont la plupart seraient des allègements comme je l'ai déjà dit. En l'absence de l'accord de l'opposition officielle pour considérer ces amendements comme ayant été proposés, je ne puis dire avec certitude si le gouvernement va présenter chacun de ces amendements de forme. Si nous constatons que les travaux n'avancent que très lentement et qu'il faille penser au bien attendu de ce projet de loi, le gouvernement pourrait bien juger qu'il y aurait lieu d'abandonner certains de ces amendements de forme. Je saisis l'occasion pour offrir de déposer les modifications de forme que nous avons maintenant préparées si j'ai l'assentiment de nos vis-à-vis pour qu'on les considère comme proposées.